

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel APARICIO, Maire.

Etaient présents : M. APARICIO – Mme HERLEM – M. REBEYROLLE – Mme MORTAGNE (arrivée 18h25) – M. GUERZOU - Mme DUMENIL - M. MOREAU - M. PYCK - Mme BENAIDA – M. ZENNAKI – M. SOARES – Mme SERAYE - M. ZERIZER - M. DAVID – M. GENY – Mme CAMUS-PHILEMON – M. HELLAL – Mme DJERBI – M. DAMION (arrivé 19h10) – M. FOIREST - Mme FERREIRA – M. LEULIER – M. PELZER - M. RENOÜ.

Absents excusés pouvoir : Mme DAOUDI (pouvoir à M. REBEYROLLE) – Mme NEZAR (pouvoir à Mme DUMENIL) – Mme DOISON (pouvoir à M. MOREAU) – Mme ANTUNES (pouvoir à Mme SERAYE) – Mme GROUX (pouvoir à M. FOIREST)

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Sofiann ZENNAKI nommé à l'unanimité,

Nombre légal de Conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Votants : 29

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 26 voix POUR et 1 CONTRE (M. RENOÜ).

Madame MORTAGNE et Monsieur DAMION n'ont pas pris part au vote n'étant pas arrivés.

DECISIONS DU MAIRE

Décision 2021-015 du 16 février 2021 : Annulation du séjour au ski des jeunes de l'ALSH et du centre d'animation jeunesse – février 2021

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

D'annuler le séjour au ski du 13 au 19 février 2021 à la station de Saint Pierre d'Entremont - Cœur de Chartreuse (Isère), organisé avec L'ASSOCIATION LA MAIN SOLIDAIRE.

Article 2 :

Qu'un remboursement des participations financières soit réalisé en faveur des familles ayant déjà réglé une partie ou la totalité du séjour.

Article 3 :

La dépense est inscrite au budget VILLE-2021.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Ressources, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-016 du 16 février 2021 : Contrat entre la Ville et l'artiste Nadezda Vashkevich pour deux ateliers d'écriture et de déclamation auprès d'un public scolaire

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1:

De signer un contrat avec l'artiste Nadezda Vashkevich pour deux ateliers d'écriture poétique et de mise en voix de deux heures à destination de 28 élèves de CM1-CM2. Ces poèmes seront ensuite enregistrés par les élèves avec l'aide d'un agent municipal et diffusés lors du Printemps des poètes.

Article 2 :

De payer un total de 328€ TTC (soit 80€ de l'heure et 8€ de frais de transport).

Article 3 :

D'annoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

Article 4:

Que la dépense soit affectée au BP 2021 de la commune.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-017 du 16 février 2021 : Résiliation de l'abonnement ADSL et abonnement à la fibre avec ORANGE – groupe scolaire Fontaine Bleue

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer la résiliation de l'abonnement ADSL et de souscrire l'abonnement à Livebox Pro Fibre avec ORANGE – 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, pour un montant de 52 € HT par mois.

Ce contrat comprend l'abonnement pour 47 € HT et la location de la Livebox Pro Fixe pour 5€ HT

Article 2 :

Précise que ce contrat prend effet à compter de la souscription pour une durée indéterminée avec un engagement de 12 mois.

Article 3 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la ville.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-018 du 16 février 2021 : Résiliation de l'abonnement ADSL et abonnement à la fibre avec ORANGE – groupe scolaire Jean Zay

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer la résiliation de l'abonnement ADSL et de souscrire l'abonnement à Livebox Pro Fibre avec ORANGE – 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, pour un montant de 52 € HT par mois.

Ce contrat comprend l'abonnement pour 47 € HT et la location de la Livebox Pro Fixe pour 5€ HT

Article 2 :

Précise que ce contrat prend effet à compter de la souscription pour une durée indéterminée avec un engagement de 12 mois.

Article 3 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la ville.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-019 du 16 février 2021 : Résiliation de l'abonnement adsl et abonnement à la fibre avec ORANGE – groupe scolaire Louis Roussel

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer la résiliation de l'abonnement ADSL et de souscrire l'abonnement à Livebox Pro Fibre avec ORANGE – 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, pour un montant de 52 € HT par mois.

Ce contrat comprend l'abonnement pour 47 € HT et la location de la Livebox Pro Fixe pour 5€ HT

Article 2 :

Précise que ce contrat prend effet à compter de la souscription pour une durée indéterminée avec un engagement de 12 mois.

Article 3 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la ville.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-020 du 16 février 2021 : Résiliation de l'abonnement ADSL et abonnement à la fibre avec ORANGE – groupe scolaire Paul Fort

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer la résiliation de l'abonnement ADSL et de souscrire l'abonnement à Livebox Pro Fibre avec ORANGE – 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, pour un montant de 52 € HT par mois.

Ce contrat comprend l'abonnement pour 47 € HT et la location de la Livebox Pro Fixe pour 5€ HT

Article 2 :

Précise que ce contrat prend effet à compter de la souscription pour une durée indéterminée avec un engagement de 12 mois.

Article 3 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la ville.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-021 du 16 février 2021 : Résiliation de l'abonnement ADSL et abonnement à la fibre avec ORANGE – groupe scolaire Pauline Kergomard

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer la résiliation de l'abonnement ADSL et de souscrire l'abonnement à Livebox Pro Fibre avec ORANGE – 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, pour un montant de 52 € HT par mois.

Ce contrat comprend l'abonnement pour 47 € HT et la location de la Livebox Pro Fixe pour 5€ HT

Article 2 :

Précise que ce contrat prend effet à compter de la souscription pour une durée indéterminée avec un engagement de 12 mois.

Article 3 :

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la ville.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-022 du 16 février 2021 : Signature d'un contrat avec la SARL « YAN EVENTS SOCIETY » 14 avenue de Fontainebleau – 77850 HERICY – dans le cadre d'une prestation sur le marché d'approvisionnement le samedi 03 Avril 2021

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer le contrat de prestation de service avec la société « YAN EVENTS SOCIETY » située 14 avenue de Fontainebleau 77850 HERICY.

Article 2 :

Le présent contrat prend effet le samedi 03 Avril 2021 de 10h00 à 13h00.

Article 3 :

Le coût de la prestation est de 780 € TTC.

Article 4 :

D'imputer la dépense au compte 6288 du budget de la ville

Article 5 :

Monsieur le Directeur Générale des Services, Madame la Directrice des Ressources et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-023 du 5 mars 2021 : Demande de déclaration préalable pour le remplacement de la clôture du groupe scolaire Pauline Kergomard

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De signer et de déposer un dossier de demande de déclaration préalable relatif au remplacement de la clôture, du portail et du portillon du groupe scolaire Pauline Kergomard, ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-024 du 9 mars 2021 : Animation KOH-LECTIF dans le cadre des missions du CAJ

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1:

Mise en place d'une animation au stade Gilles Degenève le samedi 13 mars 2021 de 14h à 16h, par le prestataire SPORTIGOO – 10 rue de Penthièvre – 75008 PARIS, N° Siret : 85014254800013 - R.C. S. Paris 850 142 548 - Code APE : 9329Z ; N° de contrat DE V-20210219-00792.

Article 2 :

La prestation est d'un montant de 600 euros TTC après remise de 20% imputé au compte DEV LOCAL de l'antenne conseil des quartiers du budget 2021.

Article 3 :

Cette animation est exclusivement réservée aux jeunes du Centre d'Animation Jeunesse et par extension à un représentant légal féminin de chaque famille représentée.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des services Techniques, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2021-025 du 9 mars 2021 : Contrat entre la commune de Beaumont sur Oise et l'association « RAID AVENTURE ORGANISATION » -

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1:

De signer le contrat avec l'association « RAID AVENTURE ORGANISATION » – Domaine de Comteville, Chemin de Comteville – 28100 Dreux – pour un montant de 3005,00 € TTC.

Article 2 :

De confirmer que ce contrat est conclu pour la journée du samedi 26 juin 2021 de 13h30 à 19h.

Article 3 :

D'imputer la dépense globale au compte 6288-415 du budget Ville 2021.

Article 4 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du présent contrat au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des services Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative et Madame la Trésorière

DELIBERATIONS

2021-008 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL VILLE – EXERCICE 2020 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2020, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2021-009 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL VILLE : ADOPTION

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 5 CONTRES (M. FOIREST (+1) – Mme FERREIRA – M. LEULIER – M. PELZER), Monsieur DAMION n'a pas pris part au vote n'étant pas arrivé,

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2020 du budget principal de la ville arrêté aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2019		1 056 849,18
Opérations de l'exercice	7 022 812,72	7 067 239,41
TOTAL	7 022 812,72	8 124 088,59
Restes à réaliser	1 026 514,17	719 854,37
TOTAL	8 049 326,89	8 843 942,96

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2019		250 000,00
Opérations de l'exercice	10 543 026,64	12 367 263,75
TOTAL	10 543 029,64	12 617 263,75

2021-010 **OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET 2021 – VILLE – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. FOIREST (+1) – Mme FERREIRA – M. LEULIER – M. PELZER), Monsieur DAMION n'a pas pris part au vote n'étant pas arrivé,

Décide :

Article unique :

D'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) :	420 181.23 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) :	1 654 052.88 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) :	1 101 275.87 €
Total :	<u>3 175 509.98 €</u>

2021-011 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - VILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix POUR, 1 ABSTENTION (M. RENOUE) et 5 CONTRES (M. FOIREST (+1) – Mme FERREIRA – M. LEULIER – M. PELZER).

Décide :

Article unique :

De voter le budget primitif de l'exercice 2021 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 6 157 900,12 euros en dépenses et en recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 12 309 189,23 euros en dépenses et en recettes

2021-012 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » - EXERCICE 2020 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget annexe du Cinéma Le Palace relatif à l'exercice 2020, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2021-013 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DU CINEMA : ADOPTION

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe du Cinéma arrêté aux sommes suivantes :

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2019	24 150,19	
Opérations de l'exercice	39 426,06	40 712,94
TOTAL	63 576,25	40 712,94
Restes à réaliser	0	0
TOTAL	63 576,25	40 712,94

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2019		24 596,00
Opérations de l'exercice	235 641,55	243 753,19
TOTAL	235 641,55	268 349,19

2021-014 **OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET 2021 CINEMA « LE PALACE » - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 9 844.33 €
 - Section d'investissement : compte 1068 (recette) : 22 863.31 €
 - Section d'investissement : compte 001 (dépense) : -22 863.31 €
- Total : 9 844.33 €**

2021-015 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE PALACE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De voter le budget primitif 2021 du budget annexe du Cinéma Le Palace, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 285 846,33 €

Section d'investissement : 66 463,64 €

2021-016 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2020 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. RENO),

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget annexe Assainissement relatif à l'exercice 2020, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2021-017 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : ADOPTION

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix POUR et 1 CONTRE,

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement arrêté aux sommes suivantes :

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2019		124 275,36
Opérations de l'exercice	82 631,32	262 653,20
TOTAL	82 631,32	386 928,56
Restes à réaliser	2 021,51	0
TOTAL	84 652,83	386 928,56

SECTION D'EXPLOITATION 2020

	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
Résultat reporté 2019		40 000,00
Opérations de l'exercice	253 859,08	331 696,78
TOTAL	253 859,08	371 696,78

2021-018 **OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 : DECISION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. RENO),

Décide :

Article unique :

D'affecter le résultat cumulé de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 89 335.00 €
 - Section d'investissement : compte 1068 (recette) : 28 502.70 €
 - Section d'investissement : compte 001 (recette) : 304 297.24 €
- Total : 422 134.94 €**

2021-019 OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. RENO),

Décide :

Article unique :

De voter le budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement, arrêté aux sommes suivantes :

Section d'exploitation : 420 350,00 €

Section d'investissement : 516 299,94 €

2021-020 OBJET : FINANCES LOCALES – FISCALITES : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De fixer les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021, comme suit :

Désignation des taxes :	Taux
Taxe Foncier Bâti	36,81%
Taxe Foncier non Bâti	43,14%

2021-021 OBJET : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : CONVENTIONNEMENT DE COFINANCEMENT D'ETUDES AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES – CAISSE DES DEPOTS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'adopter la convention de cofinancement d'études avec la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et la commune de Beaumont-sur-Oise visant à bénéficier d'un financement du poste de manager de commerce.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout avenant à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2021-022 OBJET : FINANCES LOCALES : SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DU VAL D'OISE SUITE A L'APPEL A PROJETS 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De présenter à la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise un dossier de demande de subvention de fonctionnement et d'aide aux projets de développement dans le cadre de la circulaire d'application du plan départemental de la lecture publique du Val d'Oise du 17 février 2012,

Article 2 :

De demander une subvention d'un montant de 745 € pour le projet « tour du monde en comptines », et de 4 850 € pour le « printemps des poètes »,

Article 3 :

De s'engager à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2021-023 **OBJET : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE AU TITRE DU PROGRAMME REGIONAL « NOUVELLES AMBITIONS POUR LE SPORT EN ILE DE FRANCE » RUBRIQUE « EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE EN ACCES LIBRE » ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France, au titre des aides régionales « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France » notamment la rubrique « Equipement sportif de proximité en accès libre », conformément au projet de travaux et plan de financement présenté ci-dessous, et une subvention auprès du Conseil Départemental du val d'Oise

Réhabilitation et amélioration d'équipements sportifs en accès libre (parcours santé, plateaux de fitness)

Dépenses		Subventions	
Projet « réaliser la pose d'agrès sportif à la plaine de jeux » 26 478,96 € TTC <i>(Soit 22 065,80 € HT)</i>	Aide du Conseil Départemental du Val d'Oise Rubrique SPORT	20 %	4 413,16 €
	Pondération fiscale	1 %	220,66 €
	Total de l'aide Départementale	21 %	4 633,82 €
	Aide du Conseil Régional d'Ile de France Dispositif : « Construction d'équipement sportif en accès libre » <i>Plafond des travaux : 100 000 €</i>	50%	11 032,90 €
Total des dépenses	26 478,96 €	Total des Subventions	15 666,72 €
Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)=			10 812,24 €
Montant des travaux TTC – subventions			

Article 2 :

De s'engager au regard du plan de financement, à financer la part non subventionnée et à prendre en charge la différence entre les taux de subventions sollicités et les taux réellement attribués.

Article 3 :

De préciser que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2021.

2021-024 OBJET : FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : SUBVENTIONS COMMUNALES 2021 : ATTRIBUTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. RENO).

Madame HERLEM et Messieurs PYCK et DAVID n'ont pas pris part au vote étant membres de bureau d'une association.

Décide :

Article 1 :

De voter les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau détaillé joint.

Article 2 :

De dire que la dépense est inscrite au Budget Principal de la Ville.

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

FONCTION	ASSOCIATIONS	MONTANT BP 2021
Fonction 0 : Services Généraux		
020	COS	20 000,00
025	UNC	450,00
TOTAL FONCTION 0 :		20 450,00

Fonction 2 : Enseignement-Formation		
253	ASSOC SPORTIVE JACQUES MONOD	350,00
TOTAL FONCTION 2 :		350,00

Fonction 3 : Culture		
311	CHORALE BELLOMONTIS	300,00
311	TANGO NOIR	300,00
311	LE TRAIN DE LA DANSE	700,00
311	KDANCE	2 200,00
311	BOOGASTYLE	1 500,00
311	HARMONIE MUNICIPALE	2 000,00
312	BEAUX ARTS DE BEAUMONT S/OISE	800,00
312	CEP	4 200,00
312	ARTISTEN LIBERTE	500,00
312	ASSOCIATION ATELIER STAMPALA	1 000,00
324	CERCLE BEAUMONTOIS PATRIMOINE	1 500,00
324	ASSOCIATION SORA	200,00
33	BEAUMONT EN FETE	800,00
33	LES AMIS DE BEAUMONT	800,00
33	CLUB MODELISTE BEAUMONTOIS	400,00
33	TAICHI 95	500,00
33	ACCORDEONISSIMO	800,00
TOTAL FONCTION 3 :		18 500,00

Fonction 4 : Sport et Jeunesse		
40	SUBAQUA CLUB	850,00
40	CANETON CLUB	600,00
40	BEAUMONT TRIATHLON	490,00
40	ASSOC PECHE ET PISCICULTURE	400,00
40	ATHLETISME CLUB DU NORD VAL D OISE	6 100,00
40	BEAUMONT AVIRON	3 500,00
40	TENNIS CLUB	4 500,00
40	CERCLE ESCRIME DE BEAUMONT S/OISE	8 500,00
40	UMOB TENNIS DE TABLE	2 400,00
40	BEAUMONT S/OISE JUDO	8 000,00
40	BEAUMONT SUR OISE MIXED FIGHT 95	1 500,00
40	UMOB RANDONNEES DECOUVERTES	900,00
40	UMOB BASKET	6 000,00
40	ENTENTE BEAUMONT MOURS	16 000,00
40	UMOB GYM VOLONTAIRE	1 600,00
40	UMOB KARATE	1 500,00
40	UMOB SKI	300,00
40	CEB ESCALADE	1 200,00
40	UMOB PETANQUE	1 200,00
40	ACADEMIE DE KRAV MAGA	1 000,00
40	OFFICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES SERVICES ROLLER	400,00
TOTAL FONCTION 4 :		66 940,00

Fonction 5 : Interventions sociales et santé		
510	AGIR ENSEMBLE	1 150,00
512	VAL D HISSERA	180,00
522	IMAJ (PREVENTION)	20 346,00
524	LOGIS DES JEUNES ALJEVO	1 000,00
524	SECOURS POPULAIRE	500,00
524	LA TURQUAISE	700,00
524	IPBO	500,00
TOTAL FONCTION 5 :		24 376,00

Fonction 6 : Famille		
61	FOYER DE L AMITIE	540,00
61	UNRPA	500,00
64	LE PHARE	70 000,00
TOTAL FONCTION 6 :		71 040,00

Fonction 9 : Action économique		
94	UCHVO	550,00
TOTAL FONCTION 9 :		550,00

TOTAL		202 206,00
--------------	--	-------------------

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 20 heures 55 minutes.

Le Maire
Jean-Michel APARICIO

